

# CONSEIL MUNICIPAL

-----  
SESSION ORDINAIRE DU 26 FEVRIER 2016

L'an deux mille seize, le Vingt-six Février à 19 H 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. FOURNIER Hubert, maire.

Présents : MM. FOURNIER, LUCAS, DEROUET, CORNET, SAMPEDRO, RIGARD, DELANNOY, DELAGE, BORNE, BLANCHARD, SALLÉ, GUYOMARCH, MENEAU BOBIN, POMMIER

Absents : M DELANNOY (excusé)

Date de convocation : 19/02/2016

Objet : Espaces verts Lotissement  
Signature actes notariés  
Demandes de subventions diverses  
Questions diverses

## ***ANIMATION REPAS PERSONNES AGEES***

Monsieur le Maire signale au Conseil que ni CARCAGNO, ni JUBLLOT ne pourront être présents au repas offert par la Commune aux Aînés. Il a passé une annonce sur le bon coin, pour trouver une animation. Quelques réponses sont déjà arrivées. Mmes RIGARD, BLANCHARD, SALLÉ et BOBIN examineront les propositions et feront un choix, en privilégiant la proximité des personnes ayant répondu.

## ***ABONNEMENT COURRIER DES MAIRES***

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'abonnement au Courrier des Maires qui n'est plus inclus dans l'adhésion à l'Association des Maires du Loiret. Le coût est de 38.50 € par an.

## ***CLOS DU MOTHOIS II***

Le Conseil Municipal autorise la cession de la voirie, des espaces verts et des espaces communs pour le Lotissement Clos du Mothois II, moyennant le prix de l'euro symbolique, les frais étant à la charge du lotisseur.

Il autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

## ***SIGNATURE ACTES NOTARIES***

Le conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les documents afférents aux ventes de terrains (espaces verts du Lotissement clos du Mothois II et III) qui seront à intervenir.

## ***CONTRAT SEGILOG***

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat concernant l'acquisition et la maintenance des logiciels SEGILOG pour la période du 15 Mars 2016 au 14 Mars 2019, soit un montant de 2 484.00 € HT par an pour la partie acquisition du droit de l'utilisation des logiciels, et 276.00 € par an pour la partie maintenance.

## ***PERSONNEL COMMUNAL***

Monsieur le Maire signale au conseil qu'une nouvelle prorogation de stage de 6 mois a été faite pour un agent, afin d'être certains des progrès actuellement constatés. A l'issue de cette nouvelle période, la décision de titularisation ou de non titularisation sera prise.

## ***DEMANDES DE SUBVENTIONS***

Le conseil Municipal prend connaissance de différentes demandes de subventions :

- Rando Neuvy : demande une subvention exceptionnelle pour l'organisation de la 30<sup>ème</sup> randonnée. Le Conseil décide d'accorder **400 €**
- Domaine du Ciran : le Conseil décide d'adhérer pour une cotisation de 0.08 € par habitant, soit **103.12 €**
- Collège TREGARO : le Conseil décide d'accorder **30 €** pour le voyage scolaire. La subvention sera versée directement aux parents
- Souvenir Français : le Conseil décide d'attribuer la somme de **50.00 €**
- Fraternité Giennoise : le Conseil décide de ne pas donner suite
- CLIC Val d'Or : Le Conseil décide d'attendre la réunion de la communauté de communes pour demander si celle-ci participe pour toutes les communes de la COMCOM

Les crédits correspondants seront prévus au budget primitif

## ***PERMIS DE CONSTRUIRE ECOLE***

Le Conseil Municipal autorise M. LUCAS Jean-Claude, 1<sup>er</sup> Adjoint, à signer le permis de construire pour la construction scolaire, le Maire ne pouvant pas déposer le permis et le signer.

## ***STATION D'EPURATION***

Monsieur le Maire signale qu'il serait utile de prévoir une maintenance pour la station d'épuration, les employés n'étant pas suffisamment techniciens, pour cela. Il conviendrait donc d'organiser un appel d'offre pour DSP (Délégation de Service Public) auprès d'organismes spécialisés. Le Conseil Municipal émet un avis favorable au lancement de cette étude.

## ***FETE VILLAGEOISE***

Une première réunion a eu lieu le 23 Février pour l'organisation de la prochaine fête villageoise qui aura lieu les 24 et 25 Septembre.

Les personnes présentes sont d'accord pour refaire les concours des vélos fleuris et des confitures, le vide-grenier, la randonnée, le concours de pétanque, les jeux, une exposition de voitures ancienne, et de voir pour faire revivre de vieux métiers.

Une provision sera prévue sur le budget 2016 pour l'organisation matérielle de cette fête.

## ***EPICERIE***

M. FOURNIER a reçu M. CHAUMETTE qui signale que l'épicerie de la Commune fonctionne, mais pas suffisamment pour que les résultats soient probants.

Il a réalisé une page Facebook, pour inciter la population à venir et demande s'il est possible de passer cette annonce sur le site de la commune. Il précise qu'il assurera l'ouverture de son commerce jusqu'à fin 2016, mais que pour la suite, tout dépendra du chiffre d'affaires. Il sera également présent sur le marché d'avril à septembre.

Le Conseil émet un avis favorable pour l'annonce sur le site de la commune, mais adressera également un courrier à tous les artisans et commerçants, pour savoir s'ils souhaitent faire paraître quelque chose.

### ***CONSTRUCTION SCOLAIRE***

A ce jour, le permis de construire n'est pas encore revenu et l'appel d'offres n'est donc pas lancé. Des rencontres ont été faites pour obtenir des aides complémentaires (ADEME, PAYS). A voir également pour la réalisation d'un chauffage par géothermie qui, selon les renseignements obtenus, permet d'obtenir des coûts intéressants.

La COMCOM du Sullias a notifié, dans sa dernière réunion, une subvention de 62 500 €. Mais, à priori, celle-ci n'est pas prévue dans son budget !!

Si toutefois, la COMCOM s'engage à verser la subvention sur 2017, il pourrait y avoir plus de participation du fait de la fusion des deux communautés de communes et de la prise de compétence du secteur petite enfance.

La question sera posée lors de la prochaine réunion.

### ***ACHAT ETANG COMMUNAL***

La commune n'a pas reçu d'autres propositions suite à l'annonce apposée depuis la dernière réunion du conseil.

La seule offre émane de la SARL MENEAU-GERIN.

M. MENEAU étant gérant de la SARL, celui-ci sort donc de la salle afin de ne pas participer au débat.

M. FOURNIER donne lecture de la proposition de l'entreprise : celle-ci souhaite acquérir l'étang afin de remblayer ce terrain par les matériaux inertes (terres végétales, béton armé et non armé, déblais de terrassement, briques, ardoises et céramiques) uniquement.

Les eaux pluviales de la voirie s'infiltrant sur la parcelle, la SARL se propose de traiter ce système par un lit d'épandage avec regard de visite avec échelon pour le nettoyage, et assure la commune de l'entretien à durée indéterminée.

La SARL propose également de planter une haie en limite des parcelles voisines, et de clôturer totalement le terrain, aux endroits où cela n'est pas fait, et de fermer avec un portail.

Cette acquisition lui permettra de ne plus stocker sur son terrain de la zone d'activité pour ne plus salir la route de la zone, qui, en période hivernale ne reste pas propre, du fait de sortir directement du terrain sur la voirie.

La SARL s'engage également à rendre l'accès propre par un chemin de calcaire qui sera régulièrement purgé.

Elle propose pour cette acquisition une somme de 30 000 € et financera le bornage et les frais de notaire.

Monsieur le Maire, propose un vote à bulletin secret : 13 bulletins correspondant aux 13 conseillers présents :

POUR : 12 voix

CONTRE ; 0 voix

BLANC : 1 voix

La proposition de la SARL MENEAU GERIN est donc acceptée. M. MENEAU est rappelé pour des précisions complémentaires.

- Problème des camions pour le voisinage. M. MENEAU signale qu'il y aura davantage de passage le soir à la rentrée du personnel. Il précise que les remblais ne concerneront que les chantiers de son entreprise.
- Problème du bip des camions qui rentrent en marche arrière : M. MENEAU signale que ceux-ci sont moins puissants que les engins de chantier, et M. FOURNIER demande qu'il voie s'il peut réaliser une plateforme de retournement, éventuellement.
- La voirie va-t-elle supporter le passage des camions ? L'accès se fera de par la Départementale, la rue des Coudresceaux et la rue des Cassines. Il ne devrait pas y avoir de problème particulier.
- Problème des conteneurs tri sélectif : un remblai sera effectué devant les conteneurs, de manière à ce que ceux-ci restent accessibles sans problème pour les camions du SICTOM

- Brûlage de déchets ? M. MENEAU signale qu'il n'y aura pas de brûlage sur place. Il précise également qu'une déclaration sera faite auprès de la Préfecture pour signaler qu'il effectue du remblai sur le site.

### ***ACHAT ETANG COMMUNAL***

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les documents afférents à la vente de l'étang communal.

Les écritures correspondantes à cette transaction seront inscrites au budget primitif.

### ***QUESTIONS DIVERSES***

- **M MENEAU** : Signale que la visite au Sénat avec le Conseil Jeune s'est très bien passée. Les enfants ont été ravis de découvrir le site, ainsi que le Panthéon, et les jardins du Luxembourg. L'accueil de M. SUEUR a été très chaleureux
- **M. POMMIER** : Signale qu'il est toujours propriétaire de la parcelle C 690 alors que celle-ci appartient à la Commune. Voir pour faire rectifier.
- **Mme SALLÉ** : Signale que des motos vont sur le terrain de BMX et risquent donc de dégrader le site. M. FOURNIER verra avec les voisins, pour que ceux-ci le préviennent dès qu'ils verront des véhicules motorisés ;  
Elle signale qu'il serait judicieux de prévoir du matériel pour équiper l'aire de loisirs, à savoir : tables de pique-nique, poubelles.  
M. FOURNIER précise que cela sera prévu et précise que les travaux concernant le local du tennis seront terminés pour fin mars.
- **Mme BOBIN**: Evoque à nouveau le problème récurrent de la sécurité routière, suite au grave accident du samedi 13 février. Il serait nécessaire de mettre en place une limitation de vitesse à 50 Km/h, ou de prévoir des radars de tronçon, mais il est impératif de faire quelque chose. M FOURNIER préparera une motion pour le Conseil Départemental en ce sens. Il verra également la gendarmerie, afin de renforcer les contrôles routiers.
- **Mme BLANCHARD** : Précise qu'elle a rencontré avec M. FOURNIER les personnes âgées pour le portage des repas. Actuellement il y a 1 inscription et 3 en attente de décision. D'autres personnes sont intéressées, mais donneront suite plus tard.
- **Mme BORNE** : Pour ce même accident, elle signale que sont restés sur place une multitude de débris et demande qui nettoie tout cela. Le personnel technique fera le nettoyage. Les panneaux de signalisation abîmés seront récupérés et la gendarmerie sera contactée afin que le remplacement puisse être pris en charge par l'assurance du conducteur responsable.
- **M. SAMPEDRO** : Déploire que les travaux de la salle polyvalente soient effectués pendant que les enfants sont à la cantine, avec de la poussière sur les tables, des câbles qui traînent, et de la laine de verre qui pend du plafond. Cela a été signalé par les surveillantes. Cela aurait pu être effectué pendant les vacances scolaires  
M. DEROUET signale que les travaux ont lieu dans la petite cuisine et non dans la salle polyvalente, et qu'il fallait attendre que M. LABSOLU soit rentré de vacances. M. FOURNIER rencontrera les surveillantes pour savoir exactement ce qu'il y a eu, car les employés n'intervenaient absolument pas dans la salle.  
Il signale que les institutrices se plaignent du bruit des marteaux piqueurs, et qu'on aurait pu les prévenir des travaux. M. FOURNIER signale qu'il y a eu les travaux pour amener la fibre optique à l'école et que ce n'est pas la mairie qui gère, mais le Conseil Départemental.  
Le carnaval est organisé par les parents d'élèves avec le soutien de la mairie. Les institutrices demandent qui est responsable en cas d'accident, et si la commune a bien les autorisations de la Préfecture pour cette organisation. M. FOURNIER précise qu'il n'a rien à demander à la Préfecture,

le service juridique de l'Association des Maires du Loiret, lui ayant précisé que rien n'interdisait l'organisation du carnaval. En ce qui concerne l'assurance, chacun a sa propre couverture, et il n'y a donc pas de problème. Si toutefois un incident du fait de la commune survenait, il est bien entendu que notre assurance couvrira. Un arrêté municipal sera pris, comme les autres années où l'école voulait bien s'en occuper, pour la circulation dans les différentes rues du défilé du carnaval.

Il signale enfin, qu'il n'y a plus Internet à l'école et que cela pose problème pour l'envoi des dossiers à l'éducation nationale. ORANGE a été prévenu et devrait donc intervenir.

- **M. DELAGE** : Signale qu'il serait nécessaire de prévoir le remplacement de l'affichage dans le panneau situé près de l'abri bus du lotissement en bordure de la Départementale. M. FOURNIER précise que ce panneau ne nous appartient pas.  
Il précise qu'il a transmis un devis pour l'acquisition d'une sonorisation mobile comme cela avait été demandé lors de la dernière réunion. Les crédits seront prévus au budget
- **M. DEROUET** : précise que les travaux de la petite cuisine sont en cours de réalisation (abattage de la cloison).  
Des rencontres ont eu lieu avec différentes entreprises pour les travaux du parking de la salle, nous attendons les devis
- **M. LUCAS** : Signale la mise en place du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sureté) pour l'école, suite aux attentats. Il s'agit de prévoir différents points de regroupement, avec l'obligation d'avoir des malles de premier secours équipées de : radio à piles et piles de rechange, bouteilles d'eau (s'il n'y a pas d'accès à un point d'eau), lampe de poche, brassards (pour identification des personnes ressources), antiseptique, solution hydro alcoolique, ciseaux, couverture de survie, sérum physiologiques, compresses individuelles stériles, pansements, bandes de gaze, talkie-walkie. Tout cela en 4 exemplaires, plus 3 cornes de brume.  
Des devis seront demandés, pour obtenir des prix, mais il est navrant que ces consignes données par l'Education Nationale, n'occasionnent pas d'aide financière de leur part.  
Il est également nécessaire de prévoir du matériel informatique : 7 ordinateurs portables (1 par classe) 3 vidéos-projecteurs et 3 Equerres.  
M. DELAGE verra pour nous établir un devis. Il est signalé toutefois, qu'il existe des ordinateurs portables déjà en place à l'école, que ceux-ci ont été nettoyés et qu'une maintenance a été faite. 8 portables sont donc disponibles et utilisables par les différentes classes, puisque les institutrices les utilisent déjà.
- **Mme CORNET** : Informe qu'une pièce de théâtre « La dégringolade » aura lieu le 6 mars à la Salle Polyvalente (entrée 5 € pour les adultes)  
Elle adresse ses remerciements aux personnes qui l'ont remplacée pour le conseil municipal jeune, et précise que la prochaine organisation du conseil sera la chasse aux œufs le dimanche de Pâques, 27 Mars  
Le camion FOOD TRUCK, proposant des hamburgers et des frites fraîches, s'installera tous les vendredis soirs devant la maison du Tourisme (les horaires seront précisés ultérieurement). Il sera également présent les dimanches de marché.  
Pour éviter les problèmes de parking à l'école, il existe la possibilité d'organiser des cheminements pour les enfants. Des aides de l'ADEME sont possibles pour ces projets.

*Le maire*

*Le secrétaire*

*Les conseillers*